

## Préparez votre entrée en IHP

Déjà avant votre admission, quels sont les points importants auxquels vous devez prêter une attention particulière ?

**Si vous avez un administrateur de biens, assurez-vous qu'il soit informé de votre entrée en IHP.**

### Administrativement

- Être en ordre de mutuelle.
- N'oubliez pas votre carte d'identité (nécessaire le jour de l'admission).

### Financièrement

- Le cas échéant, assurez-vous d'avoir l'**accord de votre administrateur de biens**.
- Les frais de séjour (forfait mensuel d'accompagnement et hébergement) sont détaillés dans le document **Coût de la vie en IHP** (au verso) et dépendent du choix de l'hébergement.
- A l'admission, il est demandé **une provision équivalente à 1 mois de forfait mensuel** à verser sur le compte ING BE89 3501 0362 1785. La provision sera restituée en tout ou en partie selon l'état des lieux de sortie.

### Traitement et prescriptions

- La liste de votre **traitement** validée par votre médecin psychiatre.
- Les **prescriptions/ordonnances** en suffisance pour la période d'essai.
- Si injection, une prescription de votre généraliste pour l'acte infirmier.
- Le cas échéant, pour une prise en charge rapide de votre facture mensuelle pharmaceutique, votre administrateur est invité à contacter la  
Pharmacie MULTIPHARMA  
Rue de Gembloux, 183 – 5002 Saint-Servais  
Multipharma.0478@multipharma.be

### Matériellement

Prévoyez :

- Votre literie : draps de lit, couette, oreiller, couverture.
- Vos effets personnels pour votre première semaine : vêtements, produits d'hygiène...
- Un cahier format A5 (cahier médical de liaison) et un semainier.
- Votre argent de poche

## Coût de la vie en IHP (au 01/11/2023)

Les montants donnés ci-après sont des forfaits mensuels à verser le 1<sup>er</sup> de chaque mois sur le compte de l'IHP L'Espoir BE89 3501 0362 1785.

À l'admission, il est demandé une provision équivalente à 1 mois de forfait mensuel qui sera restituée en fin de séjour sur base de l'état des lieux de sortie.

### Journée d'essai (communautaire ou studio)

---

15 €

### Habitation communautaire

---

**700 €** /mois avec\* budget alimentation comprise ( $\pm 45$  €/semaine)

**550 €** /mois sans\* budget alimentation

\* dépend de l'hébergement proposé.

Le forfait couvre les frais de séjour mensuels, les charges (eau, gaz, électricité, assurance incendie), les produits d'entretien, les déplacements de l'équipe, le renouvellement de l'électroménager et du mobilier.

La participation aux activités du Club Psychosocial « La Charabiole ».

**Ne sont pas couverts** : médicaments, médecins, pédicure, coiffeur, produits d'hygiène personnelle, vêtements, téléphone, cigarettes, excursions, argent de poche...

### Studio supervisé

---

**460 €** /mois studio 1 pièce

**520 €** /mois studio 1 pièce avec sanitaires privés

**582 €** /mois studio 2 pièces

**650 €** /mois duplex avec sanitaires privés

Le forfait couvre les frais de séjour mensuels, les charges (eau, gaz, électricité, assurance incendie), les déplacements de l'équipe, le renouvellement du mobilier.

La participation aux activités du Club Psychosocial « La Charabiole ».

**Ne sont pas couverts** : l'alimentation, l'électroménager, les produits d'entretien, médicaments, médecins, pédicure, coiffeur, produits d'hygiène personnelle, vêtements, téléphone, cigarettes, excursions, argent de poche...